

# Conditions de location pour les chalets

Marmotte / Hérisson / Mésanges / Pinson / Epervier

Votre réservation ne sera effective qu'à réception de 50% du montant total de votre location qui débute le jour de votre arrivée à 16h00 et qui se termine le jour de votre départ à 10h00.

Le règlement de la location doit nous parvenir sur :

UBS, Chaux-de-Fonds  
CCP 80-2-2  
compte N° 375139MIB  
Swift : UBSWCHZH23A  
IBAN CH75 0024 2242 3751 39M1 B

ou sur notre compte de chèque postaux :

23-912-6  
Camping Bois-du-Couvent

Toute annulation doit être signalée le plus rapidement possible et un montant forfaitaire de CHF 100.— sera retenu sur les arrhes versés, pour les frais de dossier.

Les animaux de compagnie ne sont admis que dans le chalet « La Marmotte », contre paiement d'une taxe de CHF 25.— par animaux.

L'état des lieux et l'inventaire sont contrôlés par le locataire et le bailleur avant le début et à la fin de la location. Les dégâts ou de gros nettoyages éventuels seront facturés en sus au locataire.

Par son versement, le locataire s'engage à respecter les points ci-dessus mentionnés et remet, sur demande, une copie de son assurance responsabilité civile au bailleur.

Camping du Bois-du-Couvent  
Bois-du-Couvent 108  
2300 La Chaux-de-Fonds

[campingboisducouvent@bluewin.ch](mailto:campingboisducouvent@bluewin.ch)  
[www.boisducouventcamping.ch](http://www.boisducouventcamping.ch)